



**LÉGENDE - Échelle 1/4500**

**ZONAGE**

- UA - Zone urbaine de centre bourg ancien dense
- UB - Zone urbaine d'extension du centre bourg
- UBL - Secteur ou sont autorisés les activités de loisir et de tourisme
- AU1 - Zone d'urbanisation future à destination de l'habitat  
Ouverture à court terme
- AU2 - Zone d'urbanisation future à destination d'habitat  
Ouverture à long terme
- AUi1 - Zone d'urbanisation future à destination d'activités artisanales  
Ouverture à court terme
- A - Zone agricole
- AS - Zone agricole stricte
- N - Zone naturelle
- NL - Secteur de la zone N destinée à recevoir des petits équipements à destination de loisir
- Ne - Zone d'urbanisation future à destination d'équipement  
Ouverture à court terme
- Nco - Zone naturelle destinée à la protection de la ZNIEFF de type 1 "Landes de la Bruyère"

**OUTILS**

- Polygone d'implantation (en secteur Ne)
- Haies à préserver (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Boisements à préserver (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Ripisylves à préserver (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Mares à préserver (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zones humides à préserver (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)

**OUTILS**

- Localisation des secteurs soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Éléments à préserver au titre de l'article L 151-19 du Code de l'Urbanisme (Maison à Montplan)
- Éléments de petit patrimoine à préserver (Cf. Annexe OAP petit patrimoine)
- Emplacements réservés
- 1° Bâtiments repérés pour un changement de destination à vocation d'habitat
- Zone tampon de 10 m
- Linéaire commercial (angle chemin de champs /rue de la Forge)

**INFORMATION**

- RISQUES**
- Inondation - Se reporter au plan PPRI du Garon annexé au PLU pour la localisation et les préconisations liées à risque.

Nota : Les cartographies liées aux risques géologiques figurent en annexe du dossier de PLU.

**AUTRES INFORMATION**

- Localisation de bâtiments agricoles repérés au moment de l'étude.

Nota : Des cartographies des itinéraires de randonnée départementaux (PDIPR) et communaux figurent en annexe du dossier de PLU.

